



Équiterre

Mémoire d'Équiterre
Parc éolien Mont Sainte-Marguerite

Présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans
le cadre des consultations publiques

13 novembre 2015

Table des matières

A. PRÉSENTATION D'ÉQUITERRE.....	1
B. ÉQUITERRE ET LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DU MONT SAINTE MARGUERITE.....	3
1. Introduction	3
2. Quelques arguments de poids en faveur de l'éolien	3
3. Politiques actuelles de développement de la filière éolienne	5
4. Le projet du parc éolien Mont Sainte-Marguerite	6
4.1 Description du projet	6
4.2 Notre approche	7
4.2.1 Gouvernance	7
4.2.2 Éthique	9
4.2.3 Écologie.....	10
4.2.4 Social.....	12
4.2.5 Économie	12
CONCLUSION.....	14

A. PRÉSENTATION D'ÉQUITERRE

Équiterre s'est donné pour mission de contribuer à bâtir un mouvement de société en incitant citoyens, organisations et gouvernements à faire des choix écologiques, équitables et solidaires. Par son action, Équiterre veut porter l'attention sur les aspects fondamentaux de la vie. Manger, se transporter, habiter, jardiner et consommer : des besoins vitaux, mais aussi des moyens à la portée de chacun pour agir de façon responsable et changer le monde un geste à la fois. Équiterre propose des solutions concrètes par ses projets d'accompagnement, de sensibilisation et de recherche, afin de protéger la santé et l'environnement, de favoriser l'équité et la solidarité entre les citoyens et les peuples. L'organisation intervient également sur la scène publique et auprès des décideurs pour que les lois, règlements, politiques ou pratiques favorisent une société juste et durable.

Équiterre en quelques chiffres :

- 130 000 sympathisants
- 13 000 membres
- 64 000 adhérents sur Facebook
- 14 000 adhérents sur Twitter
- 40 employés
- 2 bureaux (Montréal et Québec)
- 5 groupes d'actions bénévoles (Gatineau, Montréal, Lanaudière, Mauricie et Québec)

Très préoccupé par le phénomène des changements climatiques, Équiterre a développé au cours des années une expertise importante en matière de politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Il a rapidement identifié les choix de modes de transport et les pratiques d'aménagement du territoire comme les causes principales d'émissions de GES au Québec et a fait de la réduction de la consommation de pétrole une des solutions privilégiées permettant leur réduction. Steven Guilbeault, directeur principal d'Équiterre, a notamment assuré la présidence du comité sur les énergies renouvelables émergentes au ministère des Ressources naturelles (2009-2010) et a été membre du comité consultatif sur l'élaboration du Plan d'action sur les changements climatiques 2013-2020 (2010-2012). Il copréside le comité-conseil sur les changements climatiques du gouvernement du Québec depuis 2014.

Depuis 2009, Équiterre a publié une série de rapports sur la dépendance aux énergies fossiles. Toujours avec la perspective de présenter des recommandations concrètes et innovantes sur les politiques publiques, *Libérer le Québec du pétrole d'ici 2030* a lancé la série, suivi de *Changer de direction* en 2011 portant sur l'aménagement et le transport des personnes. En 2013, un rapport sur la dépendance aux énergies fossiles en agriculture a vu le jour. Le transport des marchandises et l'élimination du mazout sont les prochains chantiers.

Au cours des cinq dernières années, Équiterre a mis au jeu, seul ou en partenariat, plusieurs documents portant sur les politiques publiques à mettre en place afin de viser l'adoption de meilleures pratiques en matière d'énergie¹. Nous en suggérons la lecture, que nous jugeons pertinente au présent exercice de consultation.

¹ Pour consulter nos publications, rendez-vous sur notre site web : www.equiterre.org/choix-de-societe

Équiterre est également un membre de *TRANSIT, l'Alliance pour le financement des transports collectifs au Québec*², ainsi que membre fondateur et du comité directeur de *SWITCH, l'Alliance pour une économie verte au Québec*³. Ces deux regroupements cherchent également à bonifier les politiques publiques québécoises en faveur d'un virage vers la réduction de la consommation d'énergie et de pétrole, le déploiement accéléré des transports collectifs et la transformation durable et efficiente de l'économie québécoise.

Équiterre participe aux conférences des Nations Unies sur le climat depuis plus d'une décennie, lors desquelles l'organisation joue un rôle d'analyste et fait pression sur les différentes parties prenantes afin de faire avancer au mieux les négociations internationales sur le climat. Équiterre a, en outre, joué un rôle d'expert-conseil pour la délégation québécoise lors d'une négociation.

Équiterre possède une solide expérience dans les processus d'évaluation environnementale. L'organisation a par ailleurs milité contre la centrale du Suroît en 2004⁴ et s'est prononcée pour la fermeture de Gentilly-2 (Gentilly-1 ne fonctionne plus depuis 1980). Équiterre a déposé plusieurs mémoires sur des projets éoliens au Québec depuis cinq ans. Finalement, ajoutons que le groupe a participé aux audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur la construction d'une usine d'engrais azotés à Bécancour en 2013. Équiterre a participé à deux reprises aux consultations de l'Office national de l'Énergie (ONÉ) sur le renversement des lignes 9A et 9B d'Enbridge.

Équiterre soutient l'éolien depuis plusieurs années. L'organisme est intervenu plusieurs fois au BAPE sur des projets spécifiques, des dizaines de conférences et parutions médias annuellement couvrent le thème des renouvelables. Sans compter que nous avons produit une série de fiches sur l'éolien en 2013 et en 2015 des fiches sur les mythes entourant les énergies renouvelables.

Avec la signature de l'entente «Under 2 MOU»⁵, le Québec s'est joint à un groupe grandissant d'États et de provinces s'étant fixé comme objectif de réduire les émissions de GES de 80 à 95 % d'ici 2050 sous les niveaux de 1990. Dans ce contexte, l'électricité devra remplacer l'ensemble de l'utilisation des hydrocarbures au cours des 35 prochaines années, un objectif certes ambitieux, mais réaliste à condition de s'en donner les moyens. Évidemment, cette électricité devra être de source renouvelable et l'éolien occupera une place de choix.

Équiterre souhaite le développement de projets d'énergie renouvelable afin de réduire les émissions de GES associées à la lutte contre les changements climatiques. Dans son mémoire, Équiterre explique pourquoi le projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite devrait aller de l'avant, tout en proposant quelques recommandations.

² Le Site web de *TRANSIT, l'Alliance pour le financement des transports collectifs au Québec* : www.transitquebec.org

³ Le site web de *SWITCH, l'Alliance pour une économie verte au Québec* : www.allianceswitch.ca

⁴ Corriveau, Jeanne. 2004 « Un énorme 'non' à la centrale du Suroît ». *Le Devoir*. 2 février 2004. En ligne : <http://www.ledevoir.com/non-classe/46373/un-enorme-non-a-la-centrale-du-suroit>

⁵ <http://under2mou.org>

B. ÉQUITERRE ET LE PROJET DE PARC ÉOLIEN DU MONT SAINTE MARGUERITE

1. Introduction

L'abondance et le prix actuels des ressources énergétiques fossiles ne sont pas de nature à favoriser le développement des énergies renouvelables. Cependant, bien que ce tournant vers les énergies renouvelables semble difficile à prendre, Équiterre pense qu'il n'en demeure pas moins impérieux de s'engager dans cette voie étant donné l'enjeu qu'il représente pour la planète, en matière d'environnement, de sécurité, mais aussi de santé et de finances publiques. C'est pourquoi Équiterre souhaite marquer son soutien au projet de construction du parc éolien Mont Sainte-Marguerite.

D'une part, comme nous le démontrerons, l'éolien occupe une place de plus en plus importante dans le portefeuille mondial énergétique.

D'autre part, le projet éolien Mont Sainte-Marguerite nous apparaît favorable selon le cadre d'analyse que nous avons utilisé pour évaluer le projet et son impact.

Les points suivants, détaillés à la suite du document, ont pour objectif de développer les différentes raisons qui poussent Équiterre à soutenir le projet de développement du parc éolien Mont Sainte-Marguerite.

- Quelques arguments de poids en faveur de l'éolien,
- Les stratégies énergétiques au Québec et dans le monde,
- Analyse du projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite.

2. Quelques arguments de poids en faveur de l'éolien

Dans cette section seront développés quelques-uns des principaux avantages de l'éolien, qui nous font croire qu'il s'agit d'une filière à favoriser au Québec et qu'il est important de soutenir des projets tels que celui du Mont Sainte-Marguerite.

Impact très limité sur l'environnement

L'éolien est l'une des sources d'énergie ayant le moins de répercussions sur les milieux naturels et perturbe très peu le milieu ambiant, ce qui permet la préservation des usages du territoire⁶. De plus, dans l'éventualité où un parc éolien devait cesser son activité, la remise en état des terres se fait bien plus rapidement que bon nombre d'installations industrielles de taille importante.

⁶ Équiterre a synthétisé les résultats de plusieurs études sur l'impact de l'implantation de parcs éoliens sur les oiseaux, le déboisement et les chauves-souris. Cette synthèse est disponible sur le lien suivant :

<http://www.equiterre.org/fiche/les-eoliennes-et-leur-impact-sur-les-milieux-naturels>

Faible production de gaz à effet de serre

Souvent, les coûts énergétiques des différentes filières de production d'électricité ne sont pas intégrés et cela avantage les filières thermiques utilisant les énergies fossiles. Or, si on en tient compte, l'énergie éolienne constitue une source d'énergie très intéressante. À titre d'exemple l'éolien produit 10g de CO₂ par kilowattheure d'électricité produit, alors qu'une centrale au charbon en produit presque 1 kg, soit 100 fois plus⁷. Les éoliennes permettent également de réduire notre dépendance aux combustibles fossiles.

Diminution des coûts de production

Les innovations technologiques ont permis de réduire les coûts de production des filières éoliennes, de sorte qu'actuellement ils se comparent de plus en plus avantageusement à ceux d'autres filières énergétiques, renouvelables ou non. Des coûts compétitifs et en baisse. Une étude menée par le Lawrence Berkeley National Laboratory aux États-Unis a ainsi démontré qu'à elle seule, l'amélioration du rendement des éoliennes a fait diminuer de 5 à 26 % le coût moyen de l'énergie éolienne entre 2002 et 2012⁸. Ceci a pour effet de diminuer les prix du MWh éolien. Ce même institut a émis un rapport en 2015 mettant en évidence une diminution constante du prix de l'énergie éolienne depuis 2009, certaines régions du pays atteignant des prix particulièrement bas, encore jamais atteints jusqu'à lors⁹. Ce rapport indique également que la filière éolienne aux États-Unis a atteint des niveaux de compétitivité par rapport à d'autres sources d'énergie ces dernières années, encore jamais atteints jusqu'alors.

Le Québec est doté d'un grand potentiel éolien

Le potentiel éolien est important au Québec, soit près de 8 millions de mégawatts selon une étude réalisée par Hélimax Énergie inc. et AWS ind LLC (2005)¹⁰. Une région nordique telle que le Nunavik possède suffisamment de ressources éoliennes pour fournir 40 % des besoins en électricité des Canadiens. Malgré cette richesse, le pays est au neuvième rang des producteurs d'énergie éolienne au monde¹¹.

Soutien de la communauté scientifique

Une étude publiée ce printemps par plus de 60 éminents universitaires canadiens met de l'avant l'utilisation accrue d'électricité renouvelable comme mesure clé dans la lutte contre les changements climatiques. Selon ce groupe, le Canada pourrait complètement éliminer le carbone de sa production d'électricité d'ici 2035 et ainsi se donner des objectifs à long terme de réduction d'émissions compatibles avec ses obligations internationales en matière de changements climatiques¹².

⁷ Donnée issue du site gouvernemental dédié à la nouvelle politique énergétique :

<http://www.politiqueenergetique.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2014/12/politique-energetique-document-consultation.pdf>

⁸ Étude réalisée par le Berkeley Lab – Energy Technologies Area (ETA) et consultable à l'adresse suivante :

<http://eetd.lbl.gov/ea/ems/reports/wind-energy-costs-2-2012.pdf>

⁹ Étude réalisée par le Berkeley Lab – Energy Technologies Area (ETA) et consultable à l'adresse suivante :

http://eetd.lbl.gov/sites/all/files/lbnl-188167_presentation.pdf

¹⁰ Hélima x Énergie inc. Et AWS ind LLC (2005) : Inventaire du potentiel exploitable du Québec, (document préparé pour le ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec)

¹¹ <http://www.equiterre.org/fiche/les-eoliennes-dans-le-monde-et-au-quebec>

¹² Agir sur les changements climatiques : les solutions d'universitaires canadiens et canadiennes, Dialogues pour un avenir durable, 2015, document consultable à l'adresse suivante: http://biology.mcgill.ca/unesco/FR_Fullreport.pdf

Créateur d'emploi

Le développement d'une filière éolienne au Québec a permis la création de plusieurs entreprises dans le secteur de la fabrication, particulièrement dans la région de la Gaspésie et de la MRC de la Matanie ou dans le secteur des services, soit la recherche et développement, la conception, la maintenance, etc.¹³ En 2012, près de 4 000 emplois au Québec étaient liés à l'énergie éolienne¹⁴ et en 2013, plus de 150 entreprises fournissaient des services ou des composantes d'éoliennes. Aujourd'hui, il est permis de croire que près de 5 000 emplois sont liés à cette production énergétique tant dans les sièges administratifs principalement situés à Montréal que dans les différentes régions accueillant les parcs éoliens.

3. Politiques actuelles de développement de la filière éolienne

La filière éolienne a le vent en poupe tant au niveau provincial, que fédéral et mondial.

Le Québec a annoncé une ambitieuse cible de réduction des émissions de GES de 37,5 % sous le niveau de 1990, à l'horizon 2030¹⁵. Sans compter que lors du Sommet des Amériques sur le climat tenu à Toronto du 7 au 9 juillet 2015, le premier ministre Couillard s'est engagé à réduire les émissions de GES du Québec entre 80 et 95 % sous les niveaux de 1990 d'ici 2050, soit l'engagement le plus important jamais pris par le Québec sur la question du climat.

La nouvelle politique énergétique devrait être rendue publique en cette fin d'année 2015. Les résultats ne sont donc pas encore accessibles, cependant, dans le document de consultation, on peut lire:

« La poursuite de la mise en valeur de la ressource éolienne pour la production d'électricité permettra de maintenir et de créer des emplois dans les différentes régions du Québec tout en enrichissant le savoir-faire acquis dans ce domaine. Le gouvernement devrait viser à assurer un rythme d'implantation des nouvelles capacités de production de même qu'un niveau total de production qui permettront non seulement le développement à long terme de toute la filière industrielle éolienne au Québec mais aussi la possibilité pour celle-ci de se tailler une place plus importante sur les marchés d'exportation. [...] Par ailleurs, le Québec doit continuer de s'assurer que les politiques des États américains et des provinces canadiennes avec lesquels il entretient des relations d'affaires en matière d'énergie considèrent l'électricité issue de la grande hydraulique comme une source d'énergie propre. Un tel statut permettrait à Hydro-Québec de valoriser ses ressources auprès de ses voisins en les jumelant à d'autres énergies renouvelables de nature intermittente, telles que l'éolien. Cette approche entraînant une diminution de l'utilisation de centrales thermiques au gaz naturel ou au charbon, dont l'efficacité énergétique est d'environ 50 %, aurait l'avantage d'améliorer de beaucoup le bilan nord-américain des émissions de GES.¹⁶ »

¹³ Donnée issue du site gouvernemental dédié à la nouvelle politique énergétique :

<http://www.politiqueenergetique.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2014/12/politique-energetique-document-consultation.pdf>

¹⁴ <http://www.equiterre.org/fiche/le-choix-de-lenergie-eolienne-0>

¹⁵ <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/450319/quebec-propose-une-cible-ambitieuse-de-reduction-des-ges>

¹⁶ Donnée issue du site gouvernemental dédié à la nouvelle politique énergétique. Document complet consultable sur :

<http://www.politiqueenergetique.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2014/12/politique-energetique-document-consultation.pdf>

Au niveau **fédéral**, les libéraux nouvellement à la tête du gouvernement n'ont pas encore fixé de cibles précises pour la réduction des émissions de GES, ni précisé comment ils entendent mettre un prix sur le carbone.

Cela étant, les signes sont encourageants. M. Trudeau a affirmé qu'il participerait à la fin de l'année aux négociations sur les changements climatiques à Paris, et qu'il compte inviter les premiers ministres des provinces et des territoires à se joindre à lui. Dans les 90 jours suivants la Conférence de Paris, il réunira ces chefs pour qu'ils élaborent ensemble un plan de lutte contre les changements climatiques.

La plateforme libérale prévoit aussi la création d'un Fonds pour une économie à faible production de carbone, dans lequel le gouvernement investira deux milliards de dollars pour le financement de projets qui réduiront les émissions de gaz à effet de serre. Le nouveau gouvernement a par ailleurs souligné la nécessité d'investir dans les infrastructures du pays, y compris « [d'aider] les provinces et les territoires à investir dans des réseaux, des installations de stockage et des modes de distribution modernes qui mettent à l'avant-plan l'énergie propre ».

Le premier ministre Trudeau a également promis de tirer parti de la solvabilité du gouvernement fédéral pour émettre des obligations vertes qui appuieront de petits et de grands projets d'énergie renouvelable, ainsi que d'investir de moins en moins dans les combustibles fossiles pour favoriser les nouvelles technologies non polluantes, comme l'éolien.¹⁷

La conférence sur le climat de Paris qui aura lieu dans quelques semaines constituera les éléments déterminants des prochaines politiques énergétiques mondiales. Maximiser l'utilisation de l'électricité renouvelable est un moyen d'obtenir des réductions immédiates d'émissions de gaz à effet de serre, c'est pourquoi il est fort probable que le renforcement de ces filières soit intégré de manière prioritaire dans la nouvelle stratégie énergétique.

4. Le projet du parc éolien Mont Sainte-Marguerite

4.1 Description du projet

Le projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite est mené par une société en commandite (SEC) formée de partenaires privés (50 %) Systèmes d'énergie renouvelable Canada inc et Pattern Energy ainsi que de partenaires communautaires (50 % sans participation financière): les municipalités de Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-Coeur-de-Jésus. Le projet est situé à environ 50 km au sud de la Ville de Québec et à 15 km au sud-ouest de Sainte-Marie dans la région administrative de Chaudière-Appalaches. Le Projet se retrouve sur le territoire des municipalités régionales de comté (« MRC ») de Lotbinière, Robert-Cliche et des Appalaches. Le projet est sur des terres privées réparties parmi 150 propriétaires fonciers.

Le projet retenu par Hydro-Québec sera constitué de 46 éoliennes Siemens de 3,2 MW, pour une puissance totale de 147,2 MW. Selon l'échéancier fourni par les promoteurs, la construction devrait débuter à l'été 2016, et la mise en service du parc est prévue à la fin 2017. Le projet représente un

¹⁷ <http://canwea.ca/fr/sous-justin-trudeau-le-canada-pourrait-redevenir-un-chef-de-file-en-matiere-denergie/>

investissement de près de 300 millions de dollars créant entre 200 et 270 emplois en phase construction et entre 8 et 12 emplois durant toute la durée de l'exploitation.

4.2 Notre approche

Afin de nous prononcer sur le projet éolien Mont Sainte-Marguerite, nous avons évalué le projet sur les principes directeurs du développement durable. À cet effet, nous prenons pour guide la Grille d'analyse de développement durable élaborée par la Chaire de recherche et d'intervention en Éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi¹⁸. La grille précise des objectifs de développement durable selon cinq dimensions : éthique, écologique, sociale, économique et de gouvernance. Elle permet de caractériser la performance d'un projet au regard de ces dimensions, de détecter des insuffisances, et de favoriser un processus d'amélioration continue.

Après avoir évalué le projet sur les 101 objectifs de la grille, nous avons concentré notre réflexion sur 12 objectifs nous apparaissant plus pertinents pour ce type de projet. Dans les sections suivantes, nous abordons pour chaque thème les objectifs sélectionnés, d'abord à travers un constat sur l'état actuel du projet, puis avec des propositions de pistes de bonification. Les définitions des objectifs sont tirées de la grille.

4.2.1 Gouvernance

Le thème : Pour démontrer un engagement clair envers le développement durable, le projet doit s'inscrire dans une démarche cohérente et transparente, qui favorise la reddition de comptes ainsi que la considération de l'intérêt des individus et des collectivités.

- Favoriser l'engagement, la mobilisation et la participation des parties prenantes

Définition de l'objectif : L'engagement et la mobilisation des parties prenantes dans un projet de développement durable permet que toutes personnes ou groupes touchés par le projet supportent et travaillent au succès de ce projet, ce qui en assure la viabilité à long terme.

Constat : La SEC est dotée d'une mission environnementale dans laquelle elle s'engage à encourager les principes du développement durable et à former ses employés en la matière. Les promoteurs aussi ont réalisé plusieurs rencontres avec les citoyens, les élus, les organismes environnementaux et sociaux. L'engagement de la collectivité est assez visible puisqu'un représentant de l'UPA siège sur le comité de suivi du projet.

Très peu de citoyens se plaignent et ceux qui le font, ne résident pas à proximité de ce projet, mais bien d'un autre projet éolien qui lui suscite plus de grogne.

¹⁸ Villeneuve, C. et Riffon, O. (2011). « Comment réaliser une analyse de développement durable? Grille d'analyse de la Chaire de recherche en éco-conseil ». Département des sciences fondamentales, Université du Québec à Chicoutimi.

Recommandation : Miser sur une utilisation importante des outils de communication web et écrits, sur des rencontres privées et en comité de suivi afin de favoriser l'engagement et la mobilisation des parties prenantes.

- Assurer une information transparente

Définition de l'objectif : L'accès à une information pertinente, compréhensible et complète pour les parties prenantes est une condition d'optimisation des échanges avec l'initiateur de projet.

Constat : Les informations disponibles en ligne ainsi que celles fournies lors de conversations avec le promoteur nous indiquent que des communications directes (rencontres, lettres) ont eu lieu dès l'annonce du projet en décembre 2014 avec une liste de parties prenantes, les autorités municipales et gouvernementales pour le développement du projet. La communication semble se développer de manière transparente. Des rencontres avec les municipalités, les MRC, les propriétaires fonciers et les différents organismes du milieu ont commencé en 2012. Six rencontres publiques ont également eu lieu, soit en mars 2014, en août 2014 et en avril 2015. Un comité de développement a d'abord été mis en place dès février 2014 afin de négocier les ententes de partenariat avec les municipalités et organiser les 4 premières rencontres publiques (durant la période de l'appel d'offres). Celui-ci a été remplacé par le comité de suivi après la signature du contrat d'approvisionnement avec HQD.

La section Documentation du site Internet du projet comporte beaucoup d'informations de base telles que les minutes des 2 rencontres du comité de suivi ainsi que les bulletins électroniques mis en ligne dès le mois de mars 2015.

Recommandation : Le promoteur doit maintenir à jour le site internet pour rendre l'information disponible le plus facilement possible. Quelques suggestions : maintenir un fil de nouvelles sur la page d'accueil du portail ainsi qu'une publication plus assidue des nouvelles de l'évolution du projet. Maintenir la section « Nous joindre » pour faciliter l'acheminement de commentaires ou de plaintes et faciliter le traitement de ceux-ci.

- S'assurer de l'acceptabilité sociale du projet

Définition de l'objectif : L'acceptabilité sociale relève de la validité, de l'équité et de la légitimité du projet par les parties prenantes. Elle est fondamentale à une plus grande durabilité politique et sociale. « Il importe que l'entreprise croie aux retombées positives de la consultation et non qu'elle la perçoive comme un passage obligé »¹⁹.

Constat : De nombreux mécanismes de consultation ont été déployés auprès des parties prenantes. Il y a eu des rencontres en groupe et individuelles avec plus de 150 propriétaires, des rencontres individuelles ou des échanges (téléphone, courriel) avec des citoyens ayant des préoccupations, des nouvelles du projet dans le petit journal de Saint-Sylvestre chaque mois, un comité de développement comprenant non seulement des élus, mais aussi des citoyens (dont un opposant), des rencontres ou des contacts avec quantités d'organismes locaux et régionaux, etc. Au début du développement du projet, en 2012, la compagnie a également organisé une visite d'un parc éolien existant avec les élus municipaux et les propriétaires fonciers qui le souhaitaient. Les démarches de consultation et de concertation avec

¹⁹ Conseil du patronat en environnement du Québec (CPEQ) (2012). « Guide de bonnes pratiques afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets », page i.

l'ensemble des parties prenantes se sont effectuées en amont de la démarche du projet et se poursuivront dans la mise en œuvre.

Recommandation : Les promoteurs doivent continuer de se montrer flexibles sur de potentielles modifications du projet maintenir un esprit de collaboration du projet avec les parties prenantes.

- Rapprocher la prise de décision

Définition de l'objectif : Situer le pouvoir de décision au plus près des conséquences de la décision permet de favoriser les solutions les plus adaptées au niveau local, de se rapprocher des citoyens et de mieux s'intégrer aux communautés locales.

Constat : Les promoteurs n'ont pas encore établi de bureaux dans la communauté qui reçoit le projet. Ceci se fera au début de la construction, en même temps que l'entrepreneur général. Plusieurs vice-présidents dont M. Colin Edwards, Vice-Président, Pattern Energy qui fait partie du conseil d'administration de Parc éolien Mont Sainte-Marguerite inc., ont rencontré les intervenants du milieu. Un cocktail avec propriétaires a également été organisé en présence de ce dernier. Le vice-président principal de Systèmes d'énergie renouvelable Canada a visité les communautés au début du développement du projet.

Recommandation : Les promoteurs doivent maintenir et développer un lien constant avec la communauté. Il doit continuer à être facilement joignable et en contact rapproché avec la haute direction du projet. Parallèlement, continuer des visites de la haute direction dans la communauté et sa participation à des événements publics lui permettra une meilleure connaissance du milieu ce qui peut fournir de meilleures décisions quant à l'intégration du projet dans son milieu.

4.2.2 Éthique

Le thème : À la base du concept de développement durable, ce principe favorise l'accès à une qualité de vie égale entre les générations et assure la cohérence entre les actions et les valeurs. Il implique, entre autres, les principes de responsabilité, de respect et de solidarité.

- Répartir des bénéfices dans l'ensemble de la population

Définition de l'objectif : Redistribuer équitablement une partie des bénéfices tirés de l'exploitation de l'énergie éolienne favorise le développement d'une solidarité avec la collectivité d'accueil.

Constat : La gestion du projet en SEC protège les municipalités partenaires des responsabilités financières. Les 3 municipalités contrôlent 50 % du projet sans injecter de financement. De plus, si le projet fait faillite les municipalités ne seront pas tenues de rembourser l'investissement. Un programme de redevances est en place par le promoteur aux communautés locales ainsi qu'aux propriétaires fonciers. Les redevances annuelles qui seront versées aux municipalités totalisent 736 000 \$ annuellement auxquelles s'additionne un montant de 60 000 \$ annuellement pour des projets communautaires. Les redevances annuelles prévues pour les propriétaires fonciers totalisent plus de 1 million \$. Les propriétaires fonciers seront également compensés pour toute perte de bois, perte de production acéricole ou agricole ainsi que pour la valeur de leur terre qui sera utilisée aux fins du projet. Ces compensations sont payées en plus des redevances prévues. L'estimation de la valeur des compensations associées à l'empreinte du projet sur le

territoire privé sera définie plus clairement sous peu, des consultants travaillent actuellement sur ce dossier avec les groupements forestiers locaux. Le représentant de l'UPA sur le comité de suivi sera d'une grande utilité durant cet exercice. Il est également important de noter que la SEC s'est engagée auprès des municipalités partenaires de favoriser, à prix et à compétence égale, les entrepreneurs de la région durant la construction.

Recommandation : Quantifier les contrats offerts aux entrepreneurs de la région.

- Offrir des compensations aux populations touchées par les impacts

Définition de l'objectif : Le principe d'équité favorise une distribution égale des impacts positifs d'un projet et une réduction des impacts négatifs sur les populations. Les impacts négatifs doivent commander la prévision de mécanismes de compensation ou d'indemnisation.

Constat : Les citoyens résidant aux abords des routes et chemins utilisés dans le cadre du projet ne se sont pas montrés préoccupés par les répercussions sur la qualité de vie et de l'augmentation de la circulation de véhicules. Peu de riverains du projet se sont plaints de celui-ci. Quoique l'augmentation de trafic durant la construction du projet n'a pas encore été quantifiée, le fait que 4 entrées principales au site seront utilisées permettra de diluer le nombre de passages quotidiens. On sait que pour chaque éolienne, 20 camions hors norme et 50 bétonnières sont requis.

Par ailleurs, un seul citoyen s'est montré préoccupé d'une possible réduction de la valeur de leur propriété et de l'impact visuel des éoliennes dans le paysage. Selon les simulations visuelles, les éoliennes seront visibles de la rue des Pionniers à Saint-Séverin et Chemin du fer à Chemin à Sacré cœur de Jésus et la route du Radar à St-Sylvestre. 15 simulations visuelles ont été conduites et 3 des plus sensibles ont été communiquées dans la présentation du promoteur (les autres se trouvent dans l'étude d'impact sur l'environnement). Une fois accepté et construit, l'impact visuel est généralement perçu comme moins important.

Les promoteurs ont déjà identifié les personnes et préjudices subis en tenant compte des nuisances, de la perte de jouissance, de la dégradation et dévalorisation des biens, des dommages collatéraux et des effets cumulés par l'exploitation du parc éolien.

Recommandation :

Par ailleurs, aucune étude ne démontre la perte de valeur pour les propriétés à proximité d'un projet éolien au Québec²⁰. Considérant le caractère récent de l'implantation de parcs éoliens au Québec, nous suggérons qu'une évaluation des impacts sur la valeur des propriétés utilisant les données de plusieurs projets éoliens et sur plusieurs années soit exécutée par le gouvernement du Québec.

4.2.3 Écologie

Le thème : Pour préserver le maintien de la vie humaine, la biosphère et les éléments qui la composent doivent être maintenus en équilibre et en bonne condition (air, eau, sol, forêt, biodiversité).

²⁰ MAMROT. « Développement durable de l'énergie éolienne – Considérations générales en matière d'évaluation foncière municipale concernant l'implantation d'éoliennes », page 1.

- Réduire les quantités nettes de GES émis ou présents en excès dans l'atmosphère

Définition de l'objectif : réduire les émissions de gaz à effet de serre afin de réduire l'impact des changements climatiques.

Constat : la nature même du projet vise la production d'énergie éolienne, une énergie renouvelable à très faibles émissions de GES par kWh produit. Les principales émissions de GES produites par un parc éolien sont émises en phase construction. Bien qu'une part importante des composantes des éoliennes soit fabriquée au Québec, les promoteurs se sont engagés à réduire les émissions de GES de la phase construction. L'analyse de cycle de vie montre que les émissions de GES générées pour les turbines utilisées seront amorties dans les 4,5 premiers mois d'opération du parc²¹.

Recommandation : Mettre en place une approche de réduction des émissions de GES pour tout le projet, d'abord via l'adoption d'une politique d'approvisionnement responsable qui vise l'achat de produits à faibles émissions, puis l'instauration d'une stratégie d'identification des émissions en cours de projet et des actions pour les réduire.

Compte tenu de l'importante image à faible bilan carbone liée aux projets éoliens, les auteurs sont d'avis qu'à la suite d'un plan de réduction à la source des émissions de GES, un plan de compensation des émissions via des crédits compensatoires certifiés ISO ou CDM devrait être réalisé avec la constitution d'un portefeuille constitué à parts égales de crédits produits au Québec et dans les pays en développement. Ce double approvisionnement permettrait de répondre à un besoin d'innovation en matière de réductions québécoises en plus de permettre un partage de ressources avec les pays en développement plus touchés par les changements climatiques.

- Protéger les espèces rares ou menacées

Définition de l'objectif : la perte d'espèces représente un indicateur des changements en cours et constitue une perte d'opportunités pour les générations futures. Il importe donc de les identifier et de prendre les mesures pour les protéger.

Constat : Il y a des espèces rares ou menacées sur le territoire du projet. Elles seront évitées ou des mesures d'atténuation seront instaurées afin de minimiser les impacts. Par exemple, l'installation de ponceaux en arche dans l'aire de prépondérance de l'omble de fontaine lorsque le poisson se retrouve dans un cours d'eau. Ou le suivi télémétrique (fait par le MFFP) des faucons pèlerins dont les nids ont été identifiés à moins de 20 km du projet. Par contre, ce projet aura des impacts sur les oiseaux et sur les chauves-souris, selon l'étude d'impact. Des inventaires en période de reproduction, de nidification et de migration seront faits. Le comptage des mortalités sera effectué sur l'avifaune 5 fois : à l'an 1, 2, 3, 13 et 23.

Recommandation : Il serait pertinent que des études conjointes avec les autres parcs éoliens à proximité puissent être réalisées pour mieux connaître l'impact de la construction et de l'opération de parcs éoliens sur les oiseaux et chauve-souris. Par ailleurs, les promoteurs pourraient aussi évaluer la possibilité de supporter les travaux d'organismes québécois qui travaillent à leur protection dans la province. Une entente à cet effet a été signée avec le Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches

²¹ Siemens, A clean Energy Solution – From cradle to grave. Onshore wind power plant employing SWT-3.2-113. 16p.

(CRECA). Nous recommandons que le gouvernement du Québec rende publiques les données des impacts sur oiseaux et chauve-souris afin d'établir des comparatifs.

4.2.4 Social

Le thème : vise l'atteinte d'une vie saine à travers l'épanouissement, l'équilibre physique, mental et social, autant à l'échelle des individus que des collectivités.

- Réduire les nuisances

Définition de l'objectif : La limitation des facteurs constituant des nuisances à la qualité de vie permet d'éviter que celles-ci n'impactent négativement le bien-être, la santé et la sécurité des citoyens vivant à proximité d'un projet.

Constat : Dans le contexte actuel du projet, les préoccupations concernent principalement les nuisances entourant l'augmentation de la circulation des véhicules de travail. Ces nuisances correspondent à de la pollution sonore, l'émission de poussières et la génération de vibrations.

L'étude d'impact fait mention que les impacts du bruit reliés à la construction seront en deçà des niveaux prescrits par le MDDELCC. Le promoteur s'est engagé à effectuer une surveillance du climat sonore durant toute la phase de construction afin de respecter les niveaux sonores recommandés par le MDDELCC pour les chantiers. Le promoteur s'est aussi engagé à réduire la vitesse davantage que la réglementation ne l'impose à proximité des habitations. C'est la principale plainte durant la construction, selon les promoteurs. Ils devront toujours suivre l'entrepreneur et faire des rappels constants afin de maintenir la vitesse à moins que 50 km/h. Enfin, la SEC s'est engagée à utiliser des abats-poussières (eau ou autres produits reconnus par le MDDELCC). Des suivis sonores seront faits durant la phase d'exploitation également, le tout dans le respect de la norme établie par le MDDELCC à ce sujet.

Recommandation : Les promoteurs devraient continuer d'appliquer des mesures d'atténuation et inclure des objectifs significatifs et mesurables dans son programme de suivi du climat sonore. Les échanges devraient continuer à être fréquents avec les citoyens pour mesurer leur satisfaction.

- Entretenir de bonnes relations avec les communautés autochtones

Définition de l'objectif : Parce qu'elle est intimement liée aux interactions de l'homme avec les systèmes naturels des territoires occupés, les cultures autochtones permettent d'ouvrir de nouvelles perspectives sur l'exploitation intégrée et durable des ressources qui s'y trouvent.

Constat : Il n'y a pas de communauté des Premières Nations sur le territoire du projet. Le projet se situe sur le territoire ancestral de 3 communautés qui ont été contactées et mises au courant du projet et qui n'ont émis aucun commentaire : la Nation Huronne-Wendat, les Abénakis d'Odanak et les Abénakis de Wôlinak.

4.2.5 Économie

Le thème : l'économie est un moyen pour que chaque personne et collectivité ait les biens matériels pour subvenir à ses besoins afin d'obtenir une vie saine.

- Optimiser les retombées économiques du projet

Définition de l'objectif : Dans un objectif de solidarité avec la collectivité d'accueil et de réduction de la disparité de la richesse des individus, un projet favorisera les retombées par la création de richesses le plus près possible de la région d'implantation du projet.

Constat : Les promoteurs ont formé en 2015 un comité de suivi, pour le parc éolien Mont Sainte-Marguerite. Ce comité comprend des intervenants des 3 municipalités, les 2 promoteurs, l'UPA et un représentant invité. Un répertoire des fournisseurs locaux a été ouvert. Sur le site internet, il y a une liste afin de s'inscrire pour recevoir des nouvelles du projet. Un guide des entreprises locales intéressées sera remis aux entrepreneurs généraux qui voudront se qualifier pour la construction du projet. À prix et compétence égale, les entreprises de la région seront favorisées. Le promoteur rapporte des retombées économiques à ce jour de 736 000 \$ (5 000 \$/MW) par année aux 3 municipalités, 20 000 \$ à chaque municipalité par année. Cette enveloppe pour projets communautaires comprend une contribution volontaire en plus du 50004/MW payé au pro rata du nombre de MW installés dans la municipalité. Plus de 1 million \$ en redevances et compensations annuelles aux propriétaires fonciers. Le projet qui a été retenu est de 147,2 MW comparativement à la variante initiale de 99 MW, ce qui fait en sorte d'augmenter la contribution de 250 000 \$ supplémentaires par année pour les municipalités, et autant pour les propriétaires fonciers.

Recommandation : Bien qu'une optimisation des retombées économiques locales semble avoir été réalisée, il est serait pertinent d'obtenir plus d'informations sur par exemple : les commandites octroyées, les petites entreprises embauchées, quantifier les retombées économiques sur les entreprises locales, ce qui permettrait de mieux juger de la répartition équitable et optimale des revenus du projet dans la communauté.

CONCLUSION

Les changements climatiques qui affectent déjà le Québec impliquent que la province réduise rapidement sa dépendance au pétrole. Au cœur de cette transition vers une société à faibles émissions de carbone, une part importante de cet effort devra être réalisée par le secteur des transports, un secteur où la transition se fera difficilement à coup d'importantes transitions technologiques et d'habitudes de vie. Par ailleurs, les provinces et États limitrophes, en plus de leur secteur des transports, doivent effectuer une transition majeure par la transformation de leur production électrique vers des sources à faibles émissions de carbone.

Dans ce contexte, les projets éoliens québécois sont une solution importante à une électrification de notre secteur des transports et à une réduction des émissions issue de la consommation d'électricité des provinces et États voisins. Cette énergie renouvelable pourrait être utilisée pour remplacer l'usage du pétrole dans plusieurs secteurs. Pour cette raison, les projets éoliens québécois qui ne présentent pas d'impacts environnementaux importants, qui ont été améliorés pour s'adapter à leur milieu et qui ont passé le test de l'acceptabilité sociale, devraient aller de l'avant. Pour nous, l'acceptabilité sociale se mesure auprès de l'ensemble des intervenants d'un projet et des citoyens des localités concernées, et va au-delà du ton de la couverture médiatique sur le projet. Selon notre grille d'analyse utilisée dans ce mémoire, le projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite respecte les critères de développement durable et s'intègre dans les initiatives qu'Équiterre souhaite promouvoir. Il devrait donc être approuvé par le BAPE.

Fin du document